

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Pèlerinage à Malte du vendredi 22 au mercredi 27 septembre 2023

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)

1.400 €

Supplément chambre individuelle (*dans la limite des places disponibles*) :

100€

Clôture des inscriptions : le 17 mars 2023 (*sous réserve de disponibilité des places*)

CE PRIX COMPREND :

Le pré-acheminement pour se rendre à l'aéroport

Le transport aérien PARIS CDG – MALTE et MALTE – BRUXELLES sur vols réguliers de la compagnie Air Malta en classe économique

Les taxes d'aéroport et les taxes de sécurité : 68 € à ce jour.

L'assistance aéroport : à Paris au départ, à Malte à l'arrivée et au départ.

Le transport en autocar de tourisme privatisé pour le circuit selon le programme.

L'hébergement en pension religieuse, en chambres doubles, du 22 au 27/09/2023.

Tous les repas, du déjeuner en vol du 22/09 au déjeuner pique-nique du 27/09/2023 (*eau minérale incluse à chaque repas, 1/4 de vin inclus aux déjeuners*).

Les entrées dans les sites et monuments mentionnés au programme.

Les services d'un guide local francophone durant toute la durée du séjour.

La location d'audiophones durant toute la durée du séjour.

L'excursion en bateau sur l'île de Gozo le 25/09/2023 (selon conditions météorologiques).

L'excursion en bateau sur l'île de St Paul le 26/09/2023 (selon conditions météorologiques).

La promenade en bateau de Vittoriosa à la Valette le 26/09/2023 (selon conditions météorologiques).

La location d'une salle de réunion pour 3 soirées (environ 1h30).

La réservation des célébrations et des rencontres.

Les assurances : frais médicaux, rapatriement, bagages, responsabilité civile et annulation (pour les résidents de l'Union Européenne).

Les pourboires dans les hôtels et restaurants.

La remise d'une documentation de voyage : guide Marcus ou Mondeos, livret liturgique Un grand peuple en prière, sac à dos et étiquettes bagages.

Les offrandes dans les églises et sanctuaires lors des célébrations ainsi que celles remises à chaque rencontre

Le pourboire à remettre au guide et au chauffeur

CE PRIX NE COMPREND PAS

Le supplément chambre individuelle : 100 € (nombre limité)

Les boissons non mentionnées dans « *ce prix comprend* », les cafés, le port des bagages et les extra personnels.

Les frais éventuels liés au dépistage du covid-19 exigé par les autorités du pays de destination et pour le retour en France.



CONDITIONS D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de participation régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document en annexe).

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 17 mars est inférieur à 24. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire, de même si la situation sanitaire ne permet pas le voyage.

Annulation du fait du pèlerin :

Le pèlerin doit contacter le service par téléphone au 03 27 38 12 62 ou par mail : pelerinages.cambrai@nordnet.fr

Le courrier d'annulation ainsi que les justificatifs de cette annulation devront nous être envoyés dans les 8 jours suivant la date d'annulation.

Pour toute annulation liée à un cas de force majeure*, nous ne retiendrons que 200 euros de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ.

*Cas de force majeure

La Garantie Annulation prend en charge les frais d'annulation, pour cause de maladie grave, accident grave ou décès (du pèlerin, de son conjoint ou d'un membre de la famille proche) ou autre causes justifiées, dès l'inscription et ce, jusqu'au jour du départ, dans les limites de la police d'assurance, dont les conditions sont sur le site internet.

En dehors du cas de force majeure :

Pour toute annulation :

- Du 17 mars au 22 août 2023 : il sera retenu 200 euros par personne
- Du 23 août au 01 septembre 2023 : il sera retenu 25% du prix total du voyage par personne
- Du 2 au 14 septembre 2023 : il sera retenu 50% du prix total du voyage par personne
- Du 15 au 20 septembre 2023 : il sera retenu 75 % du prix total du voyage par personne
- A partir du 21 septembre 2023 : L'intégralité du prix du pèlerinage sera retenue.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.